INITIALES DU MAIRE

C.P.

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 17 mars 2025 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier

Est/sont absents:

Monsieur Jean Audet, maire

Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #6 - Jayson Byrns

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Gina Cloutier.

Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Gina Cloutier déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-03-32

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse suppléante en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - GREFFE
  3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer
  4.2 - Embauche adjointe administrative (remplacement maladie)
5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
6 - LOISIRS ET CULTURE
7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  7.1 - Autorisation de passage / Tour de Beauce 2025
8 - HYGIÈNE DU MILIEU
9 - TRAVAUX PUBLICS
  9.1 - Prix pour le balayage de rues 2025

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

9.2 - Prix pour le chlorure de calcium 2025

9.3 - Prix pour le débroussaillage des fossés 2025

9.4 - Prix pour le lignage de rues 2025

9.5 - Prix pour travaux mécanisés été 2025

9.6 - Prix pour le sable, gravier et l'abrasif été 2025

9.7 - Prix pour nettoyage des égouts pluviaux 2025

9.8 - Location d'un terrain au comité de Développement pour l'année 2025

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Campagne achat local

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2025-03-33

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-03-34

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de février 2025 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 125 767.38 $.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 50 459.47$ soit accepté.

2025-03-35

4.2 - Embauche adjointe administrative (remplacement maladie)

CONSIDÉRANT QUE le départ temporaire de madame Michèle Parent au poste d'adjointe administrative en raison d'un congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du bon fonctionnement des opérations administratives est essentiel pour le déroulement des activités de notre municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste pour une période de trois (3) mois renouvelable;

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE madame Jeannine Grondin a accepté de combler ce poste pour ladite période de trois (3) mois renouvelable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu unanimement par ce conseil de:

- procéder à la ratification de l'embauche de madame Jeannine Grondin au poste d'adjointe administrative et ce, pour une durée de trois (3) mois renouvelable;

- autoriser la directrice générale à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la politique salariale.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-03-36

7.1 - Autorisation de passage / Tour de Beauce 2025

ATTENDU QUE du 11 au 15 juin prochain aura lieu l'édition 2025 du Tour de Beauce;

ATTENDU QUE les organisateurs projettent de circuler sur des rues de notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne, le jeudi 12 juin 2025;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'organisation du Tour de Beauce doit obtenir l'autorisation de passage de la part de la municipalité, pour l'obtention du permis d'événement du ministère des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et adopté à l'unanimité d'autoriser le passage du Tour de Beauce dans notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne qui aura lieu le 12 juin 2025;

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

2025-03-37

9.1 - Prix pour le balayage de rues 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des prix auprès de cinq (5) entreprises pour le balayage des rues du secteur urbain pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cinq (5) soumissions, à savoir:

- Transport MNKB inc. 139,16$ / heure plus les taxes;

- Les entreprises Trema 155,00$ / heure plus les taxes;

- Les constructions H.D.F. inc. 160,00$ / heure plus les taxes;

- Les immeubles 118 165,00$ / heure plus les taxes;

-Lignpro 170,00$ / heure plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Transport MNKB pour les travaux de balayage de rues à un tarif horaire de 139,16$ / heure plus les taxes jusqu'à concurrence de 2 500,00$ et d'en imputer le compte 02-320-00-521-00;

9.2 - Prix pour le chlorure de calcium 2025

2025-03-38

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de deux (2) soumissionnaires pour l'épandage de calcium pour une quantité approximative de 140 000 litres pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir:

- Transport Adrien Roy et Filles Inc. : 0.4340 $ / litre

- Les entreprises Bourget Inc. : 0.4688 $ / litre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Transport Adrien Roy et Filles inc. pour l'épandage de chlorure de calcium à un tarif de 0,4340 $ / litre plus les taxes et d'en imputer le compte 02-320-00-635-00;

9.3 - Prix pour le débroussaillage des fossés 2025

2025-03-39

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des prix auprès de deux (2) entreprises pour le débroussaillage des fossés pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir:

- Ferme Donald Vachon et fils inc: 135,00$ / heure plus taxes;

- Débroussaillement Adam Vachon: débroussailleur déporté, mât avec portée de coupe de 29 à 35 pieds - 125,00$ / heure plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Débroussaillement Adam Vachon pour les travaux de débroussaillage des fossés à un tarif horaire de 125,00$ / heure plus les taxes et d'en imputer le compte 02-320-00-521-00;

9.4 - Prix pour le lignage de rues 2025

2025-03-40

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de trois (3) soumissionnaires pour le lignage de rues pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions :

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

- Marquage Lignpro: 5 153,50$ plus taxes (comprenant les lignes d'arrêt, les lignes jaunes d'identification de puisards, le logo blanc limite vitesse, traverse piétonnière et lignes de stationnement);

- Durand Marquage: 19 269,95$ plus taxes (comprenant les lignes jaunes centrales et les lignes de rives blanches);

- Ligne Maska: 26 241,34$ plus taxes (comprenant les lignes jaunes centrales et les lignes de rives blanches, les lignes d'arrêt, les lignes jaunes d'identification de puisards, le logo blanc limite vitesse et lignes de stationnement);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera inscrite dans les comptes 02-355-00-521-00 et 02-320-00-521-00;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de Marquage Lignpro au montant de 5 153,50$ plus taxes pour les lignes d'arrêt, les lignes jaunes d'identification de puisards, le logo blanc limite vitesse, traverse piétonnière et lignes de stationnement;

- d'accepter l'offre de Durand Marquage au montant de 19 269,95$ pour lignes jaunes centrales et les lignes de rives blanches;

2025-03-41

9.5 - Prix pour travaux mécanisés été 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de six (6) soumissionnaires pour la réalisation des travaux mécanisés au cours de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions :

Soumissionnaires	Modèle	Taux horaire avant taxes
Les Excavations Lafontaine inc.	Pelle Hitachi ZX470LC-5B	323,95 $
	Pelle Hitachi ZX650LC3	402,33 $
	Pelle Komatsu PC650LC-11	402,33 $
	Marteau hydraulique Indeco	172,64 $
	Camion 12 roues	151,20 $
	Camion semi-remorque 2 essieux	167,40 $

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

INITIALES DU MAIRE
C.P.
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Excavations Johnny Perreault inc.	Pelle Komatsu 210	185,00 $
	Marteau hydraulique MB1500	110,00 $
	Camion 10 roues	142,00 $
	Camion semi-remorque 2 essieux	175,00 $
	Camion fardier	185,00 $
Conrad Giroux inc.	Pelle Hyundai 145	159,00 $
	Camion 10 roues	125,00 $
	Camion 12 roues	140,00 $
Ernest Carbonneau	Pelle Komatsu PC 210	175,00 $
	Marteau hydraulique	100,00 $
	Camion semi-trailer	À venir
	Fardier détachable	175,00$
Marcel Fortier	Pelle Caterpillar 315	160,00 $
	Ripper	167,00 $
	Marteau hydraulique	231,00 $
	10 roues Western Star 2025	134,44 $
	2 semi-remorque 6 essieux	172,93$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton laisse une certaine discrétion au contremaitre de la municipalité pour le choix de l'équipement, selon les besoins et l'emplacement des travaux à faire en tenant compte du taux horaire et des frais de transport s'il y a lieu.

2025-03-42

9.6 - Prix pour le sable, gravier et l'abrasif été 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de quatre (4) soumissionnaires pour le sable, le gravier et l'abrasif pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions :

Soumissionnaires	MG 112	Sable B	MG-20 A	MG-20 B	MG-20 MTQ	MG-56	Pierre 4 à 8	Pierre 8 à 12	AB-10
Conrad Giroux inc.	7,25 $	5,25 $	15,50 $	15,00 $	15,50 $	15,00 $	16,00 $	19,50 $	9,60 $
Les excavations Lafontaine	8,95 $	6,20 $	14,65 $ Kelly: 12,20 $	13,05 $ Kelly: 11,20 $	15,70 $	Carrière Nouvelle-Beauce: 15,70 $	N/D	N/D	N/D
R.C. Roy inc.	14,50 $	N/D	14,50 $	14,10 $	14,50 $	14,50 $	21,70 $	N/D	N/D

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton laisse une certaine discrétion au contremaître de la municipalité pour le choix de matériel, selon la qualité du matériel, les besoins et l'emplacement des travaux à faire en tenant compte du prix à la tonne et des frais de transport.

2025-03-43

9.7 - Prix pour nettoyage des égouts pluviaux 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de quatre (4) soumissionnaires pour le nettoyage des grilles d'égouts pluviaux pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir:

- Sani Orléans au montant de 182,50$ / l'heure plus taxes;

- Claude Boutin - Services sanitaires au montant de 190,00$ / l'heure plus taxes, minimum de 4 heures facturée;

- Sani Etchemin inc. au montant de 180,00$ / l'heure plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sani Etchemins inc. pour les travaux de nettoyage des grilles d'égouts pluviaux à un tarif de 180,00$ / heure plus les taxes et d'en imputer le compte 02-320-00-521-00.

2025-03-44

9.8 - Location d'un terrain au comité de Développement pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement est propriétaire d'un terrain dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire louer cet espace pour y entreposer du gravier et du matériel pour l'entretien de son réseau;

CONSIDÉRANT QU'un bail avait été signé avec le Comité de développement à cet effet en 2022 et renouvellé en 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le bail avec le comité de développement pour une durée d'un an (1er janvier 2025 au 31 décembre 2025) au montant de 12 735,00$ taxes en sus et que le poste budgétaire 02-621-00-996 en sera imputé;

10 - CORRESPONDANCE

2025-03-45

10.1 - Campagne achat local

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement a demandé à la municipalité une contribution financière de 5 000$ dans le cadre de la campagne d'achat local 2025;

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

INITIALES DU MAIRE
C.P.
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière vise à encourager les gens à acheter local et ainsi encourager nos commerçants;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 5 000,00$ au Comité de développement et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 20 h 15.

2025-03-46

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu de lever la séance.

« Je, Gina Cloutier, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gina Cloutier
Mairesse suppléante

Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC